PUD DE DUMBÉA
RÉVISION

Evaluation environnementale

Version enquête administrative

11/05/2023

Évaluation

Environnementale

- » Planning et Cadrage méthodologique
- » EIE (État Initial de l'Environnement)
- » RIE (Rapport sur les Incidences Environnementales)
- » Indicateurs de suivi SMART

PLANNING GÉNÉRAL

PHASE 2

Projet de territoire

PHASE 4

Concertation Administrative et publique

>> 2e version du PUD

2021

2021

2022

2023

2024

PHASE 1

Diagnostic territorial

PHASE 3

Écriture règlementaire

>> 1er dossier complet de PUD

PHASE 5

>> Version finale et **approbation**

Evaluation environnementale

Méthodologie de l'évaluation du PUD

2021

2022

2023

2024

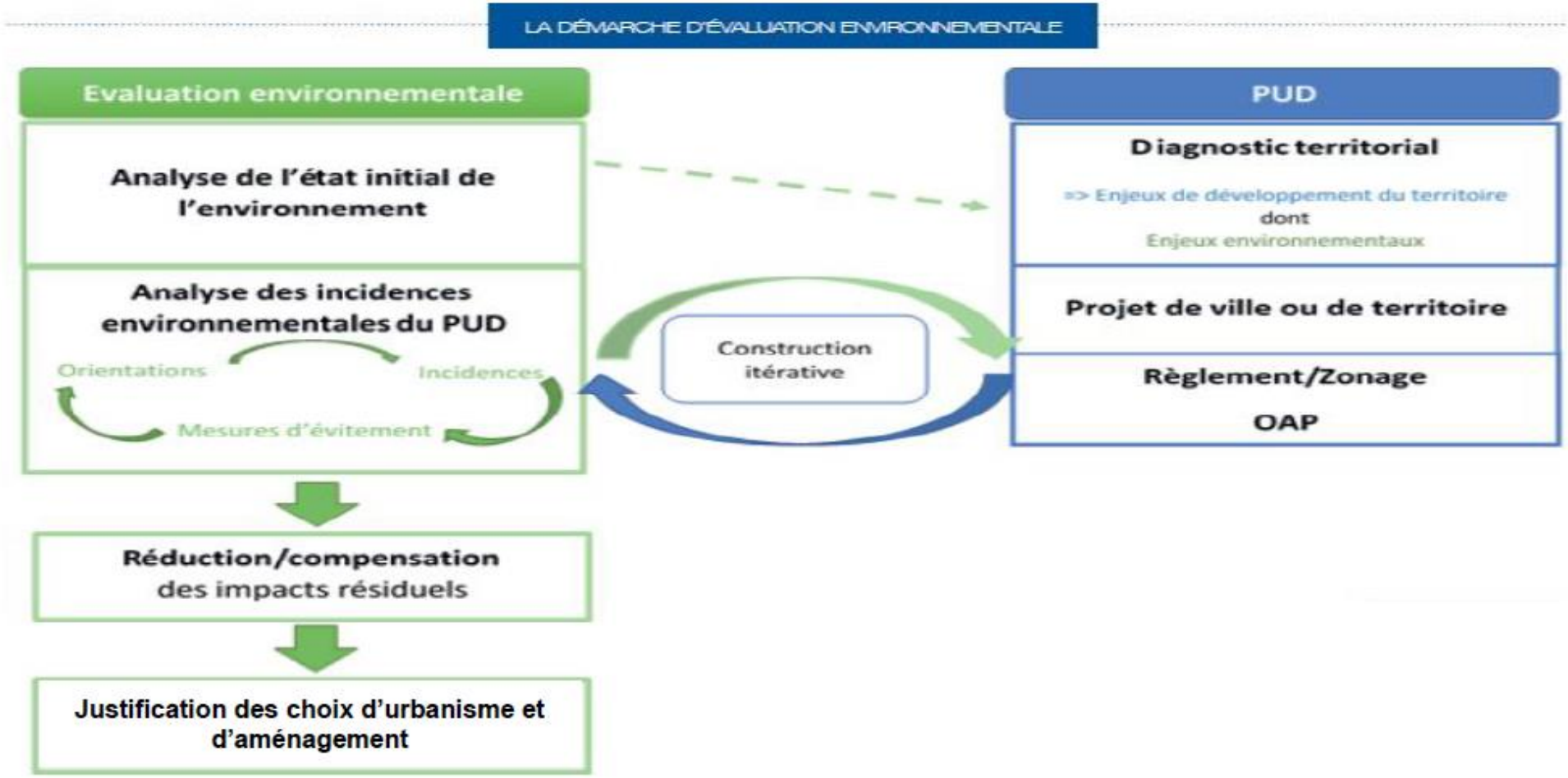

Figure 1 : Procédure – Source : Guide EIE du PUD en Province Sud 2019

Planning de la révision et de l'évaluation du PUD :

2021 Travail itératif 2022

Février 2021
Réunion cadrage
DDDT

Juin 2021
Diagnostic environnemental
EIE

Novembre 2021
Comité d'Études n°2
Projet de ville

Avril 2022
Zones sensibles et incidences par zone
Focus sectoriels

Juillet 2022
Concertation TVB
OAP

Novembre 2022
Incidences brutes du projet de ville
RIE intermédiaire

RAPPORT DE PRESENTATION DE LA REVISION

ELABORATION DES DOCUMENTS DE LA REVISION

Planning de la révision et de l'évaluation du PUD :

2023 Travail itératif 2023 à 2030

Janvier 2023
Comité d'Études n°3
Règlement et zonage

Mars 2023
Mesures ERC
RIE VEA

Avril-Mai-Juin
Enquête DDDT
Avis sur le RIE

Juin – Juillet 2023
Prise en compte des avis
RIE VEP

Août 2023
Réunion publique
RIE final

2024-2030
Suivi des indicateurs
SMART

DOSSIER COMPLET POUR L'ENQUETE ADMINISTRATIVE

MISES A JOUR POUR L'ENQUETE PUBLIQUE

Phase 1

EIE et Rapport de présentation

**Principe de proportionnalité
et de priorisation des enjeux**

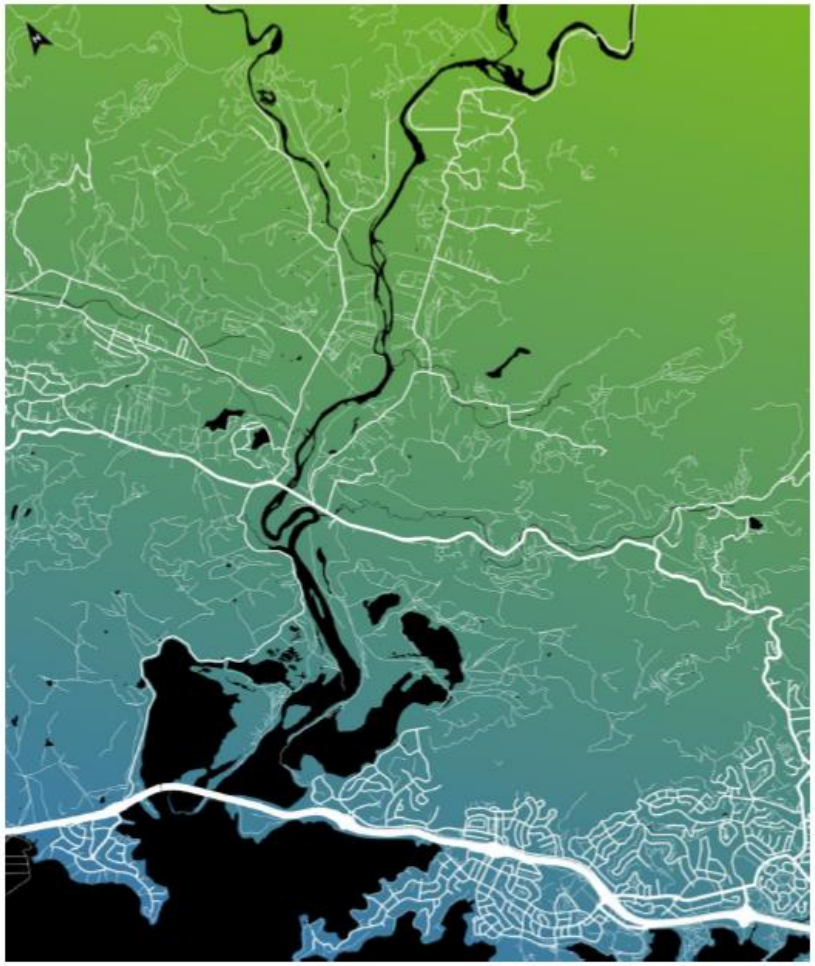

DUMBEA
Plan d'urbanisme Directeur

PIECE 1 : ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

DIAGNOSTIC MULTI-THÉMATIQUES

Avis d'experts consultés

Aires et écosystèmes protégés

Climat

Milieux terrestres marins humains

Risques environnementaux

Agriculture

Ressources Eau, sol

Services écosystémiques

Patrimoine naturel et bâti

Risques industriels

Mobilité

DIAGNOSTIC Environnemental

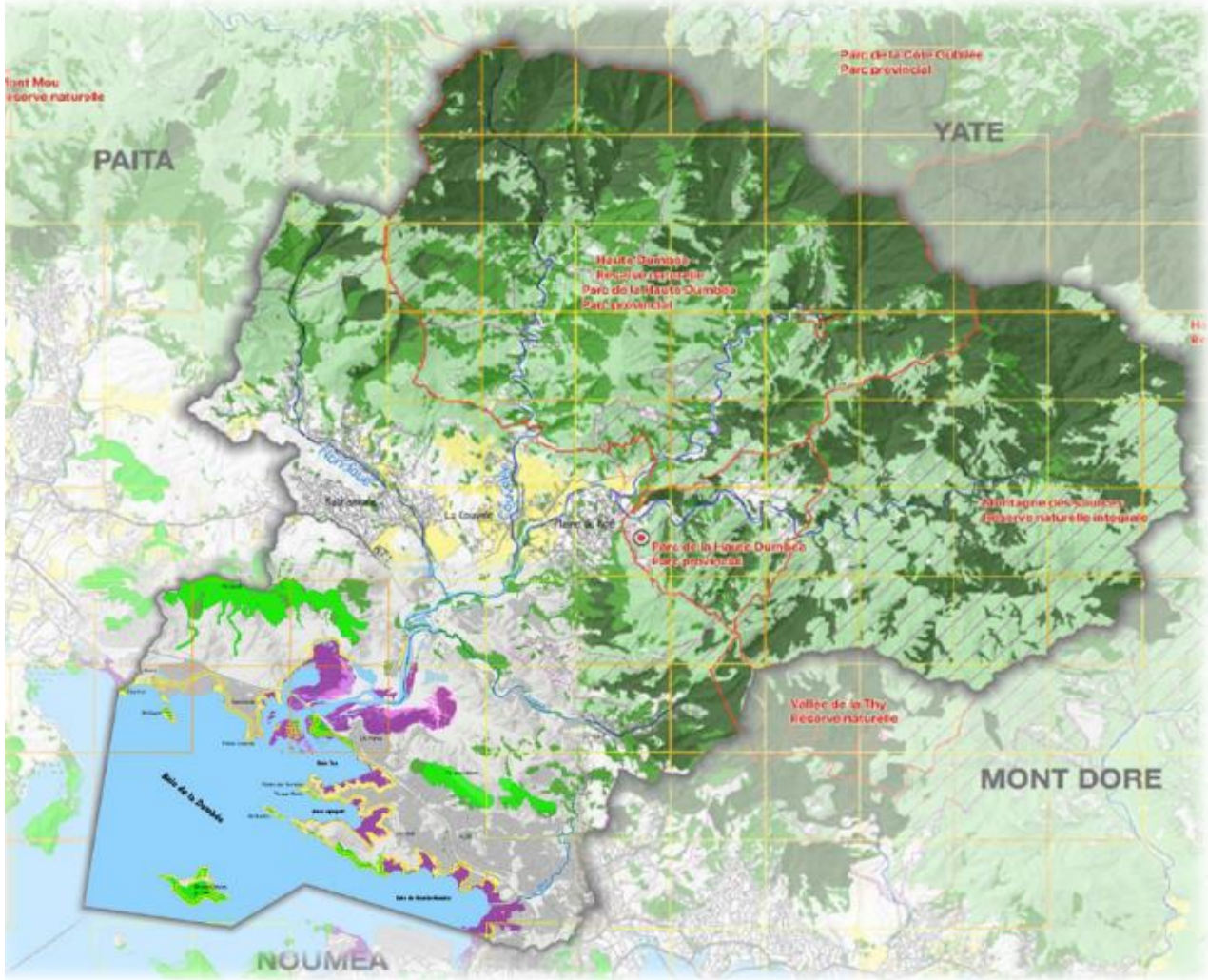

Milieux naturels terrestres et aquatiques

» **3 aires protégées/ Ecosystèmes d'intérêt patrimonial**

Parc provincial de la Haute Dumbéa

Réserve intégrale de la Montagne des Sources

Réserve naturelle de la Vallée de la Thy (partie)

Forêts sèches, humides et mangroves

- **Protégés par le code de l'environnement de la PS**
- **Sanctuarisés et impacts sur les droits à construire**

» **Ressource en eau importante et de qualité**

Rivière Dumbéa : très riche en biodiversité

Grand barrage : réserve en eau potable principale de Nouméa et Dumbéa (+ grand tuyau)

» **Assainissement majoritairement collectif**

60% des habitations sont raccordées au réseau (STEP)

40% de l'assainissement est individuel

DIAGNOSTIC Environnemental

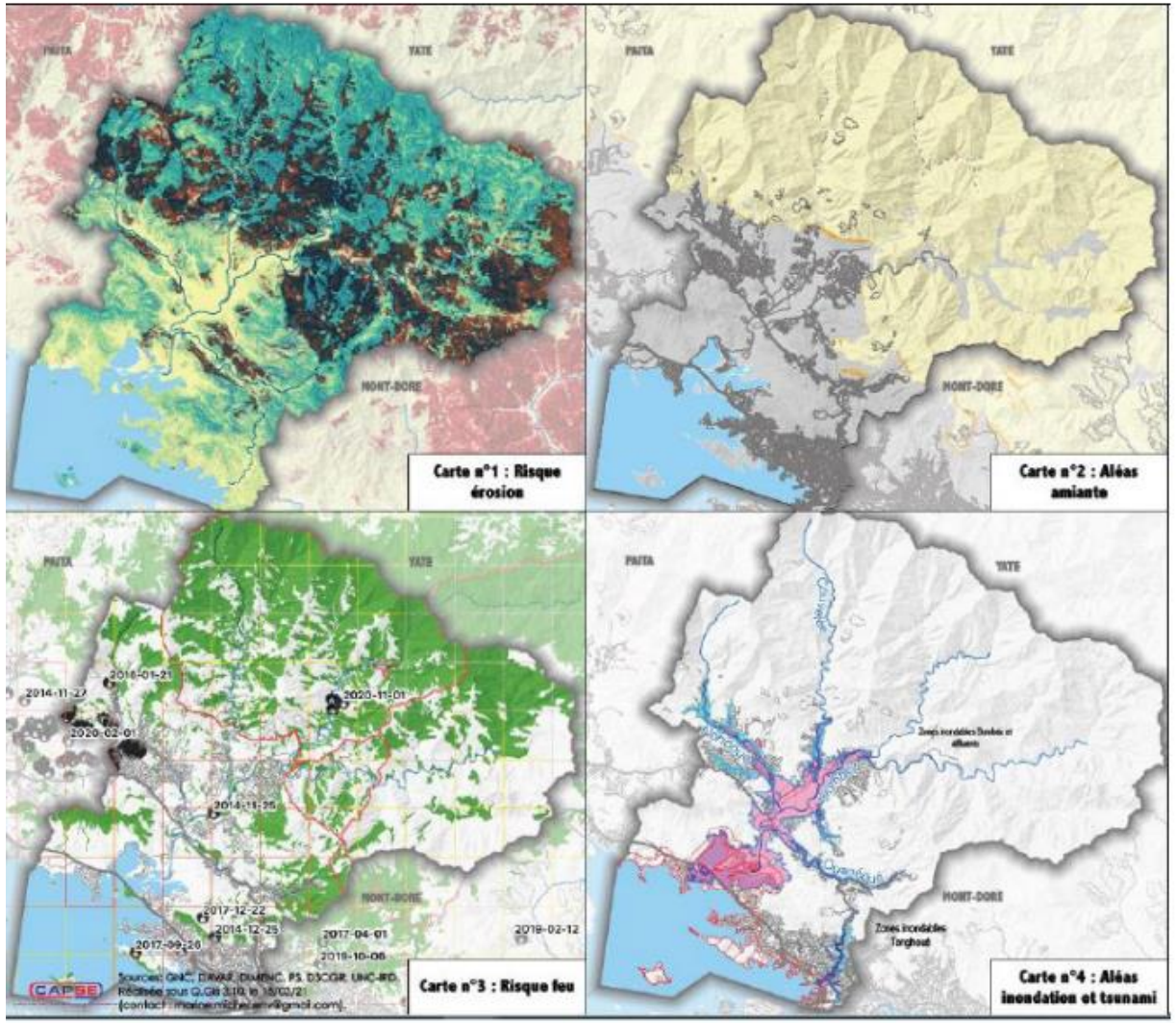

Risques naturels et technologiques

» **Risques majeurs (cf. DRM 2016)**

- Feu de forêt
- Inondation : 3 rivières (Dumbéa, Nondoué, Couvelée)
- Rupture du grand barrage
- Mouvement de terrain et érosion (relief et littoral)

➢ **Travaux et études en cours pour limiter et améliorer la connaissance de ces risques.**

➢ **Sanctuarisation de certains secteurs concernés et, ou impacts sur les droits à construire**

RAPPELS DIAGNOSTIC Environnemental

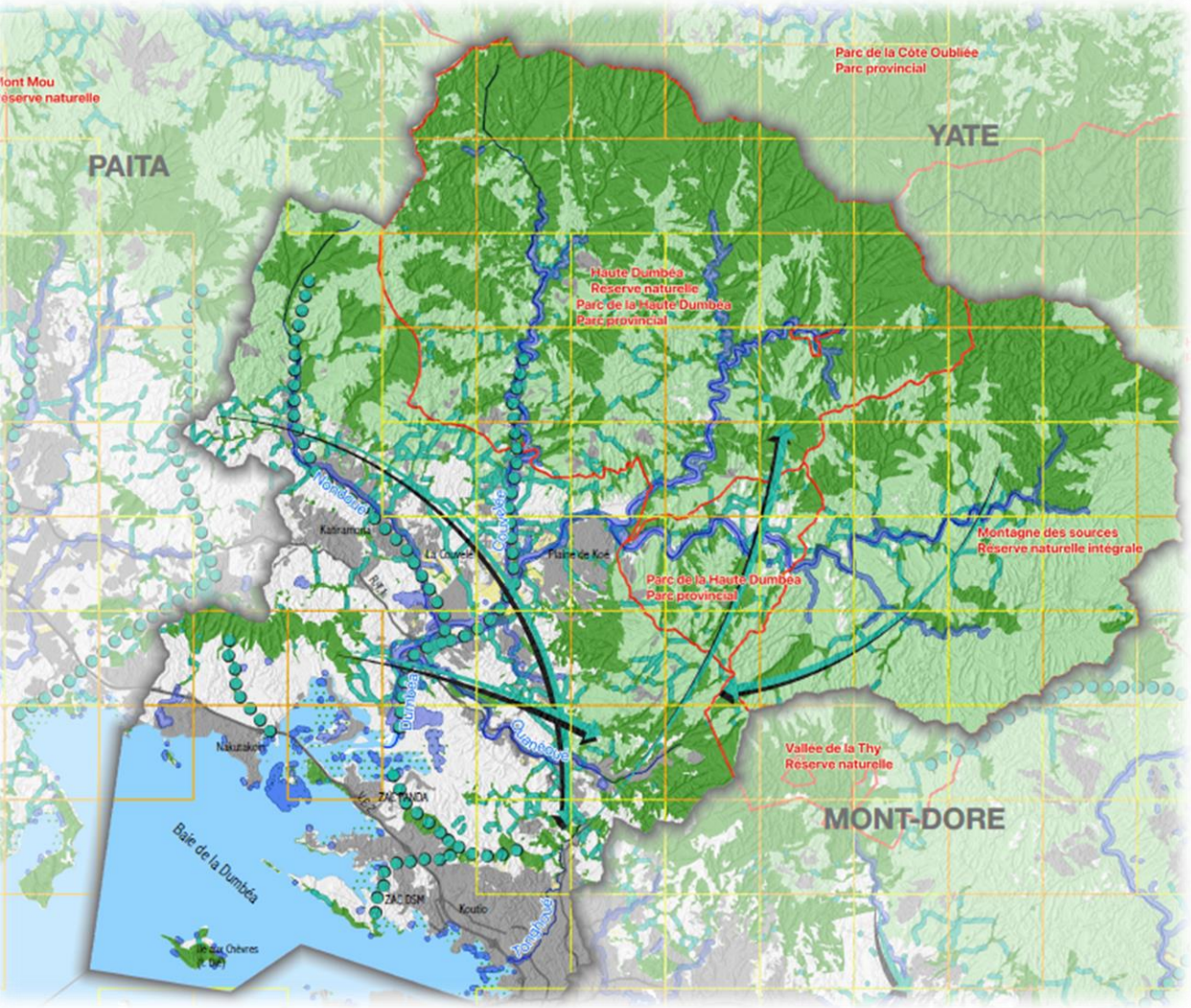

Qualité des milieux et de l'eau

» **Trame verte et bleue (rivières, ripisylves)**

Connectivités pouvant être renforcées

Corridors écologiques entre réservoirs de biodiversité

» **Ressource en eau**

- Qualité de l'eau globalement bonne
- Vigilance sur certains paramètres ponctuels (naturels ou anthropiques)
- 99% de la ressource est protégée (PPE)
- Consommation d'eau potable dans la fourchette basse du territoire (207/j/p en 2022) avec 60l de + que la moyenne métropolitaine.

RAPPELS DIAGNOSTIC Environnemental

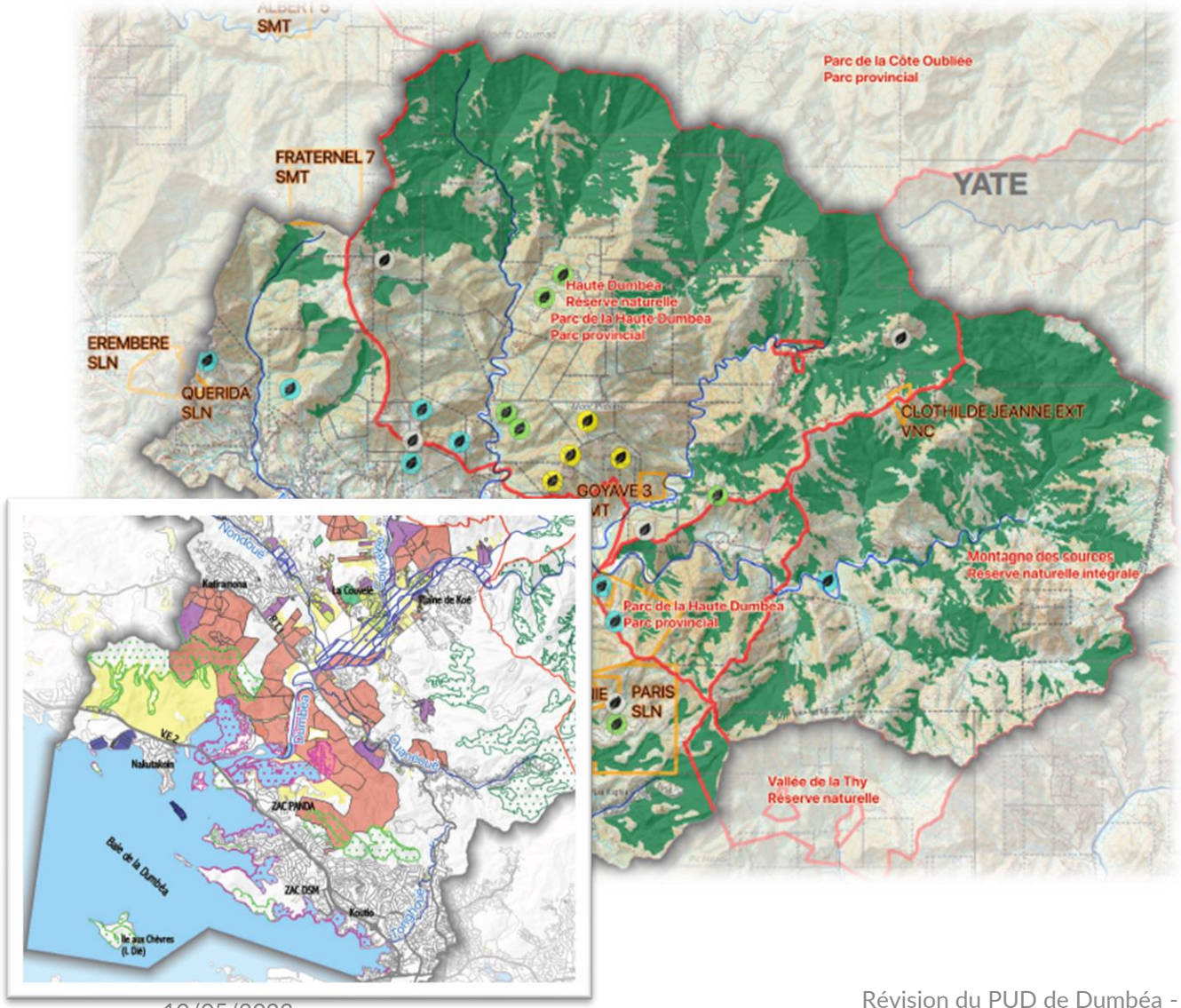

Ressources terrestres

» **Mines et carrières (matériaux nobles)**

- **3** carrières dont 1 projet d'extension sur FS
- **80%** des anciennes mines réhabilitées
- **6** titres actifs mais non exploités

» **Agriculture**

- **100** exploitations sur le littoral et la plaine
- **67%** concerne de l'élevage de bovins
- **47%** de ces élevages cohabitent avec des EIP
- Activités agricoles concurrentes des espèces endémiques.

» **Autres réseaux**

- Mobilités actives (routes, transport en commun) plus développées que les douces (pistes cyclables, piétonnes)

- Développement des stratégies de gestion de l'énergie et des déchets

Diagnostic : Priorisation des enjeux environnementaux

MAIRIE	THEMATIQUES	N°
FORT	MILIEUX NATURELS, PAYSAGES, BIODIVERSITE	A1
MOYEN		A2
FORT		A3
FORT		A4
FAIBLE		A5
FORT		A6
FAIBLE		A7
MOYEN		A8
FORT	QUALITE DES MILIEUX RESSOURCES TERRESTRE/AQUATIQUE (eau, air) et notamment la rivière Dumbéa	B1
FORT		B2
FORT		B3
MOYEN		B4
FORT		B5
MOYEN		B6
FAIBLE		B7
MOYEN	CADRE DE VIE	C1
FAIBLE		C2
MOYEN		C3
FAIBLE		C4
MOYEN	RISQUES	D1
FORT		D2
FORT		D3
FORT		D4
FAIBLE		D5
FORT	CLIMAT/ MOBILITE	E1
FORT		E2
FORT		E3
FAIBLE		E4
MOYEN		E5

29 enjeux environnementaux

- Augmenter la proportion d'EIP protégés
- Préserver les espaces végétalisés, les corridors écologiques et les réservoirs de biodiversité
- Finaliser les réhabilitations de mines et encourager le reboisement

- Améliorer la qualité de l'eau des rivières et conserver les caractéristiques de la baie notamment par la gestion de l'assainissement
- Cadrer les usages agricoles et les aménagements pour limiter les interactions
- Conforter la trame verte et bleue et donc la biodiversité de la Dumbéa et ses ripisylves

- Développer les espaces de transition végétalisés
- Anticiper la gestion des déchets et des activités de loisirs et tourisme

- Limiter les impacts des carrières et des ICPE
- Développer les systèmes de luttes contre l'incendie et les risques naturels

- Encourager les économies de ressources (eau, énergie)
- Rééquilibrer le maillage, le stationnement et limiter les risques liés à RT1, VE2
- Pérenniser les TC et les modes actifs

Phases 2-3

Evaluation des impacts environnementaux du projet de ville

Traduction des enjeux
Cotation des incidences brutes initiales
Caractérisation des zones sensibles

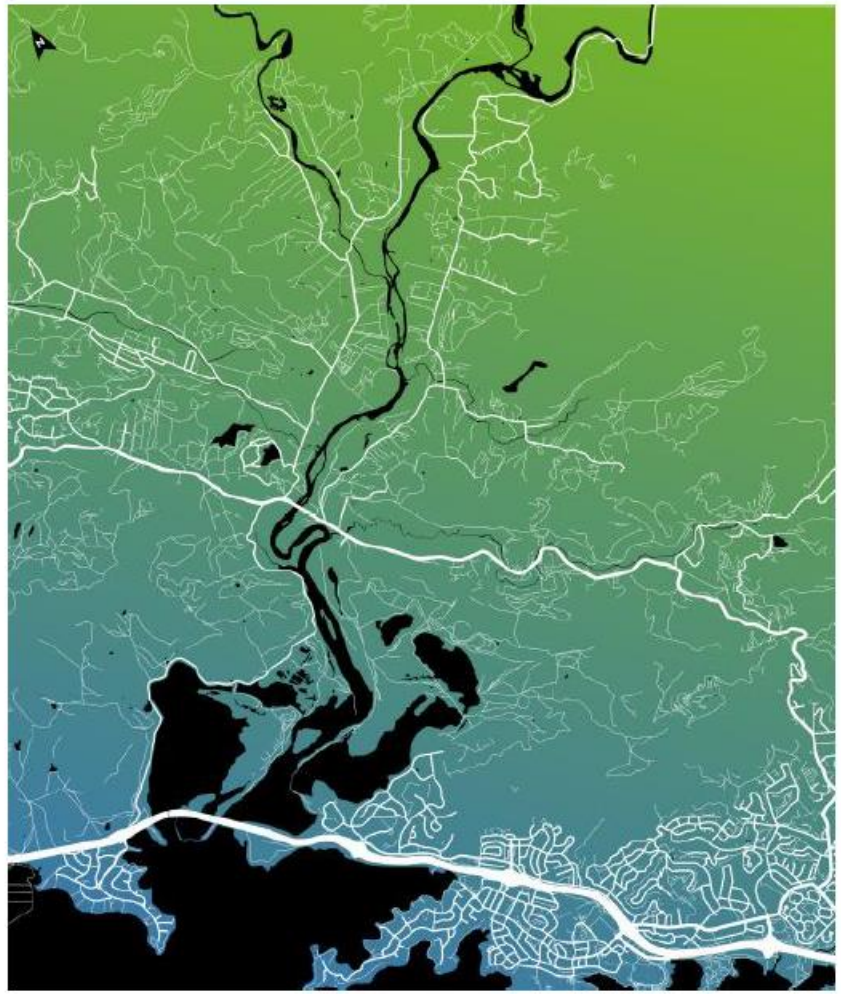

DUMBEA
Plan d'urbanisme Directeur

PIECE 2 : RAPPORT SUR LES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES

Projet de ville : Traduction des enjeux environnementaux

3 axes

1. **Offrir un cadre de vie agréable à tous les dumbéens**
2. **Maîtriser un développement harmonieux**
3. **Valoriser l'identité verte et bleue de Dumbéa**

Projet de ville : Traduction des enjeux environnementaux

Schéma de principes
Axe 3

- Monuments classés ou inscrits à protéger
- Éléments patrimoniaux non classés à valoriser
- Sites emblématiques à préserver
- Barrage sur la Dumbéa et qualité de l'eau à préserver
- Carrières
- Grands espaces verts à protéger
- Espaces agricoles à valoriser
- Principales trames verte et bleue à renforcer
- Ancienne voie ferrée à valoriser pour ses qualités patrimoniales et comme support de la trame verte
- Zones de mangrove à relier entre elles et à la trame verte
- Croissant vert, espace de respiration urbain à relier et développer

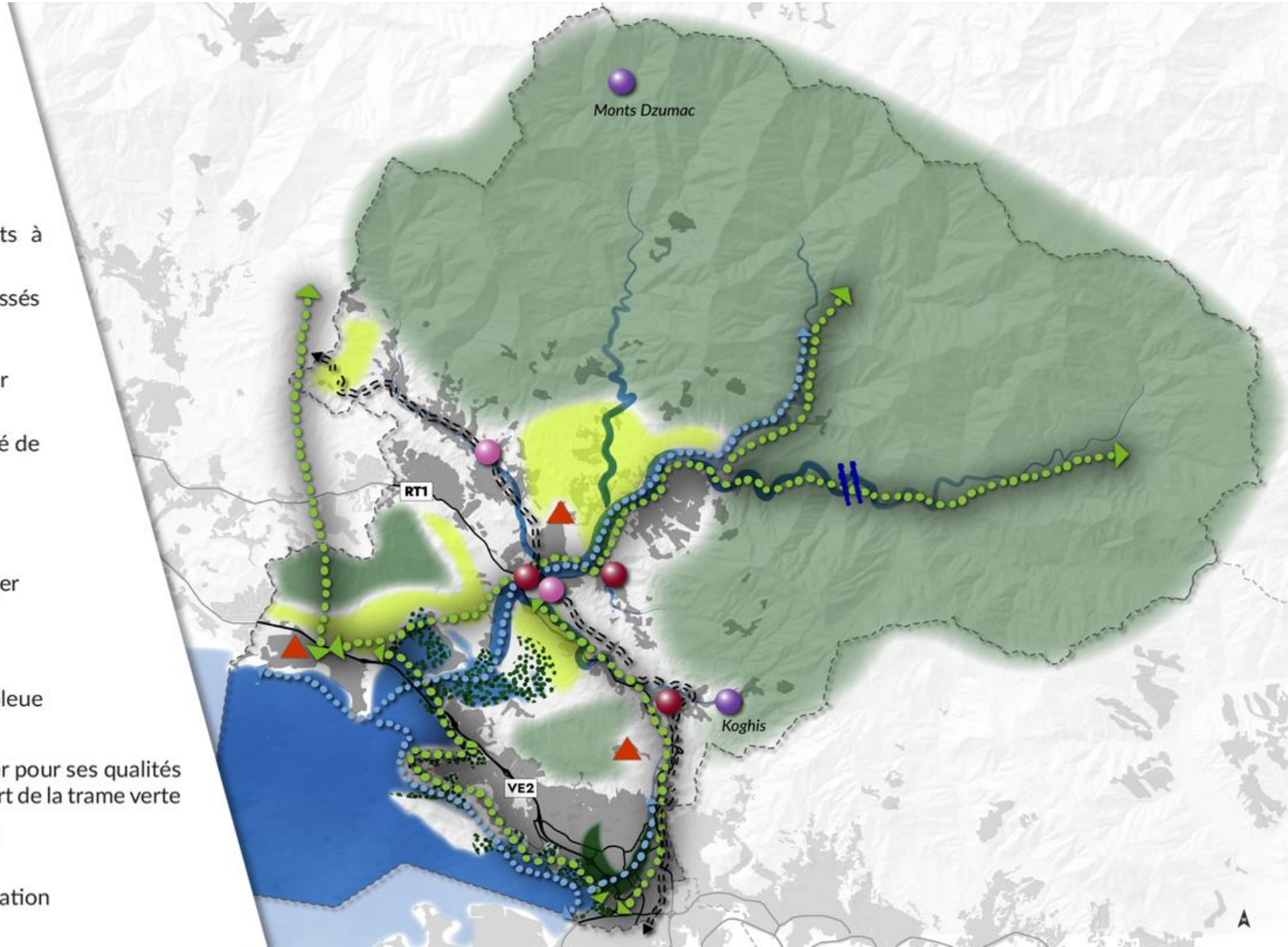

Méthodologie d'analyse des incidences du projet de ville

COTATION DES INCIDENCES DES AXES DU PROJET DE VILLE SUR LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX		A = MILIEUX NATURELS, PAYSAGES, BIODIVERSITE								TOTAL PONDERE
		Enjeu A1	Enjeu A2	Enjeu A3	Enjeu A4	Enjeu A5	Enjeu A6	Enjeu A7	Enjeu A8	
		Priorisation de la ma								
Axe 2	Sous orientation	2	1,5	2	2	1	2	1	1,5	
MAITRISER UN DEVELOPPEMENT HARMONIEUX	2.1	0	-1	0	2	0	2	0	0	17,5
	2.2	0	0	0	0	0	0	0	0	10
	2.3	-2	-2	0	-2	0	-2	0	0	-9
	2.4	2	2	2	2	0	2	2	0	45
	2.5	0	0	0	1	0	0	0	0	17,5
	2.6	-1	0	0	0	0	-1	1	0	7,5
	2.7	0	0	1	2	2	2	2	2	54,5
	2.8	0	0	0	1	0	0	0	0	8
TOTAL AXE 2	Pondéré	-2	-1,5	6	12	2	6	5	3	151
		30,5								

Pondération communale :

Priorisation faible avec une pondération de 1
Priorisation moyenne avec une pondération de 1,5
Priorisation forte avec une pondération de 2

Cotation des incidences :

Incidence négative prévisible = -1 /
Incidence négative significative = -2
Incidence neutre, non applicable ou inconnue à ce jour = 0
Incidence positive prévisible = +1 /
Incidence positive significative = +2

INCIDENCES du Projet de ville sur les enjeux environnementaux		D = RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES				
		Enjeu D1 = Limiter l'impact des carrières existantes et de leurs extensions potentielles sur les riverains et l'environnement	Enjeu D2 = Continuer à développer les systèmes de lutte contre les feux de forêts et plus globalement les incendies	Enjeu D3 = Prendre en compte le risque de rupture de barrage en complément des zones inondables (ZI) ou soumises à l'érosion	Enjeu D4 = Limiter les risques liés aux ICPE ainsi que les nuisances affiliées par le biais de zones tampon entre les secteurs et le public ainsi que les écosystèmes remarquables	Enjeu D5 = Pérenniser et favoriser la surveillance des risques d'épizooties et de problématiques liées à l'eau potable
Axe 1	PRIORISATION	MOYEN	FORT	FORT	FORT	FAIBLE
	PONDERATION	1,5	2	2	2	1
OFFRIR UN CADRE DE VIE AGREABLE A TOUS LES DUMBEENS	1.2 Mettre en place les conditions d'une croissance raisonnée	Présence de la carrière Nouré à proximité sur un secteur à densifier	Densification de la populations à proximité de secteurs soumis à l'érosion et proche de forêt	Renouvellement et densification hors zone de submersion du barrage	Densification dans des secteurs à risque ICPE (3 ICPE sur le DPM à Nouré, 1 ICPE carrière)	Densification prévue sur des secteurs surveillés (proche médipole)
		-1	-1	2	-2	1

Incidences brutes initiales sur l'environnement du projet de ville

» Il s'agit des incidences initiales sans prise en compte des documents règlementaires : c'est le gain et, ou la dette initiale de la révision du PUD

» Les résultats montrent une recherche d'équilibre entre les 3 piliers du développement durable :

Environnement, social et économie

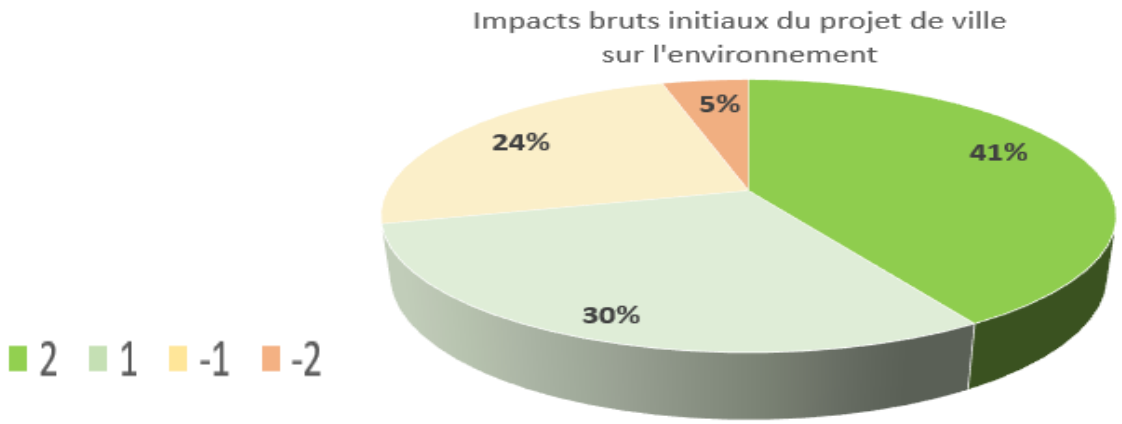

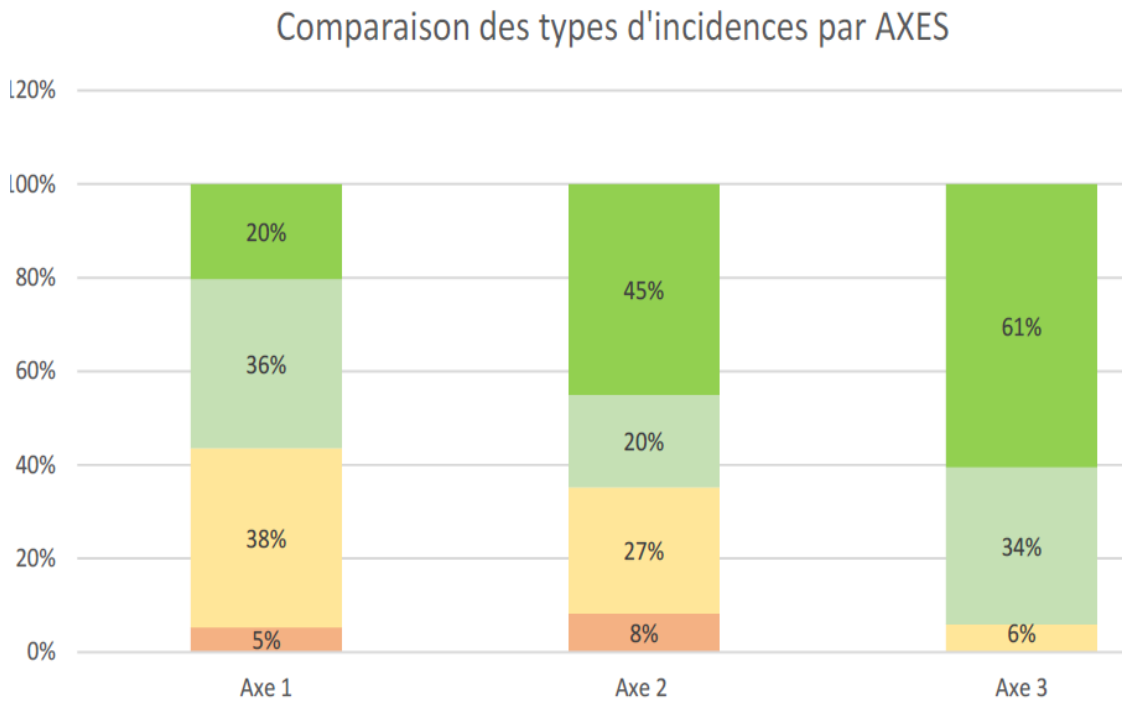

Total des impacts bruts initiaux du projet de ville :

- **41%** d'incidences positives significatives
- **30%** d'incidences positives prévisibles

} **2/3**

- **24%** d'incidences négatives prévisibles
- **5%** d'incidences négatives significatives

} **1/3**

Incidences brutes initiales par thématiques environnementales

Regroupement par thématique pour la définition des mesures d'évitement, de réduction et de compensation (ERC) car, certaines incidences et donc certaines mesures sont identiques à plusieurs enjeux et leurs regroupements favorisent la synthèse.

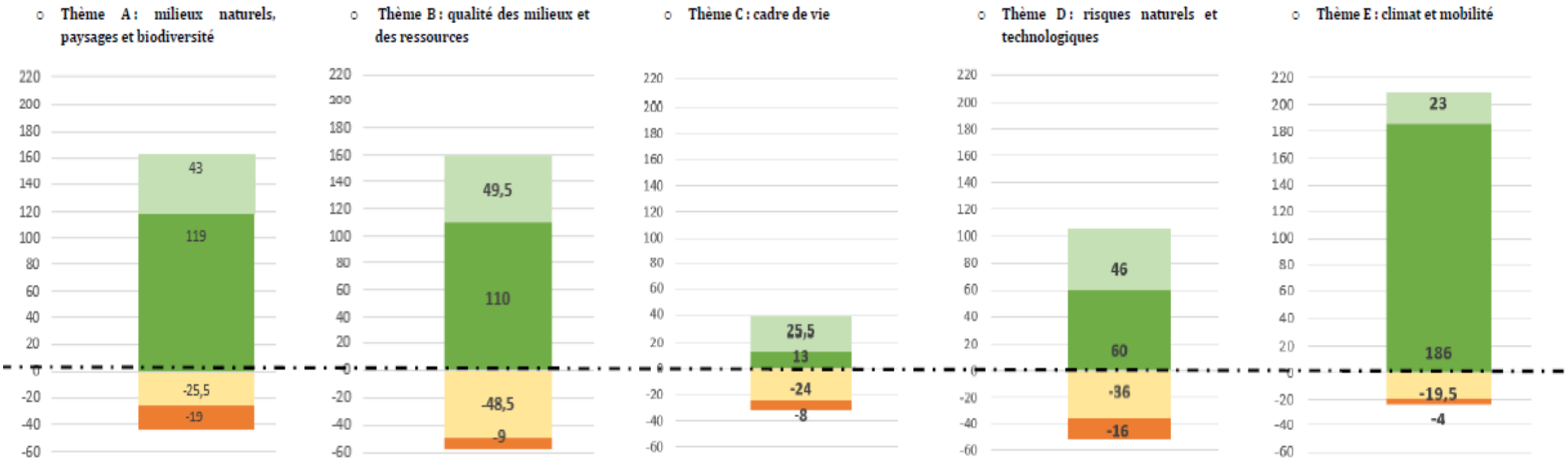

Tableau 8 : Cotations brutes des incidences du projet de ville sur les 5 thèmes environnementaux, formatage : CAPSE

2 1 -1 -2

RIE : Caractérisation des secteurs sensibles

Cotation de la sensibilité des secteurs pour la proportionnalité des enjeux

La cotation proposée met en exergue les caractéristiques (topographie, risques, qualité des eaux/air, EIP, site et paysage, …) des secteurs plus ou moins sensibles. Plus un secteur est « sensible », plus sa cotation sera élevée. :

Légende : Caractéristiques impactantes > **+2**
Caractéristiques moyennement impactantes> **+1**
Caractéristiques faiblement impactantees > **-1**
Caractéristiques peu ou pas impactantes > **-2**

SECTEURS ET CARACTERISTIQUES	Secteur 1	Secteur 5	Secteur 6	Secteur 7	Secteur 8	Secteur 9	Secteur 10	Secteur 11
Quartiers urbains dont la vocation peut évoluer	*NOURE/ POINTE A LA LUZERNE*	*KOUTIO HISTORIQUE*	*CENTRE VILLE (hors ZAC)*	*AUTUEIL*	*KOGHIS*	*MAIRIE NORD/ RT1*	*COUVELEE/ PLAINE KOE*	*KATIRAMONA, VAL FLEURI, VAL SUZON*
Zones encadrées par le code de l'environnement	*Forêt sèche, mangrove, récifs, herbiers et îlot*	*Forêt sèche, mangrove, récifs et herbiers*	*Mangrove, récifs et herbiers*	*Patchs de forêt humide*	*Réserve naturelle intégrale de la vallée de la Thy, Forêt humide*		*Réserve naturelle Parc de la haute Dumbéa, et Montage des sources, forêt humide*	*Réserve naturelle Parc de la haute Dumbéa, forêt humide*
Zones à valeur écologique, d'usage et patrimoniale	*Rivière de la dumbéa et sa ripisylve, corridors écologiques, plaine agricole, PJR et plage de Nouré, DPM*	*DPM, rivière Tonghoué et sa ripisylve, corridors écologiques*	*DPM, rivière Tonghoué et sa ripisylve*	*Rivière Tonghoué et sa ripisylve, plaine agricole, corridors écologiques*	*Rivière Ouanéoué et sa ripisylve, corridors écologiques, plaine agricole*	*Rivière Ouanéoué et sa ripisylve, corridors écologiques, Parc Fayard et PJR*	*Rivière de la dumbéa et sa ripisylve, corridors écologiques, Parc Fayard et PJR, plaine agricole*	*Rivière Nondoué et sa ripisylve, Parc Fayard, corridors écologiques, plaine agricole*
TOTAL COTATION	*98*	*56*	*28*	*39*	*70*	*45*	*86*	*74*
SENSIBILITE	*Très forte*	*Forte*	*Modérée*	*Forte*	*Très forte*	*Forte*	*Très forte*	*Très forte*

Tableau 7 : Evaluation de la sensibilité des 8 secteurs avec l'ensemble des écosystèmes qui les compose, formatage : CAPSE

RIE : Justification des choix d'urbanisme et d'aménagement

Cartographies analytiques/ Scénarios d'évolutions/ Arguments

Analyse qualitative de l'impact des choix : positifs (+), négatifs (-), neutres ou inconnus (+/- ?) :

- ++ Zones naturelles protégées et agricoles conservées (nord VE2) + patchs de mangroves complémentaires en zone NP ;
- + Plage de Nouré (UL), modifiée en zone naturelle de loisirs (aménagements encadrés) ;
- + Zone urbaine de loisirs (est de la carrière) modifiée en zone à urbaniser stricte > traitement du secteur sur le long terme ;
- + Zones AU réduites avec des zones indicées pour préciser leurs futures vocations ;
- +/-? Zonages urbains spécifiques UA, UB2,3 à la jonction avec Païta (anciennement AU) ;
- + Régularisation de la carrière (NC) en zone d'exploitation minière et de carrière (NM) ;
- +/-? Phasage du projet de marina dans le choix du zonage (UA, UAm, UAmt) ex zone UL;
- +/-? 2 zones urbaines d'équipements (UE) sur terres pastorales > Transition pic Jacob/VE2 ;
- - Zone NP modifiée en zone urbaine de loisir (sud estuaire) pour favoriser l'implantation de certaines activités.

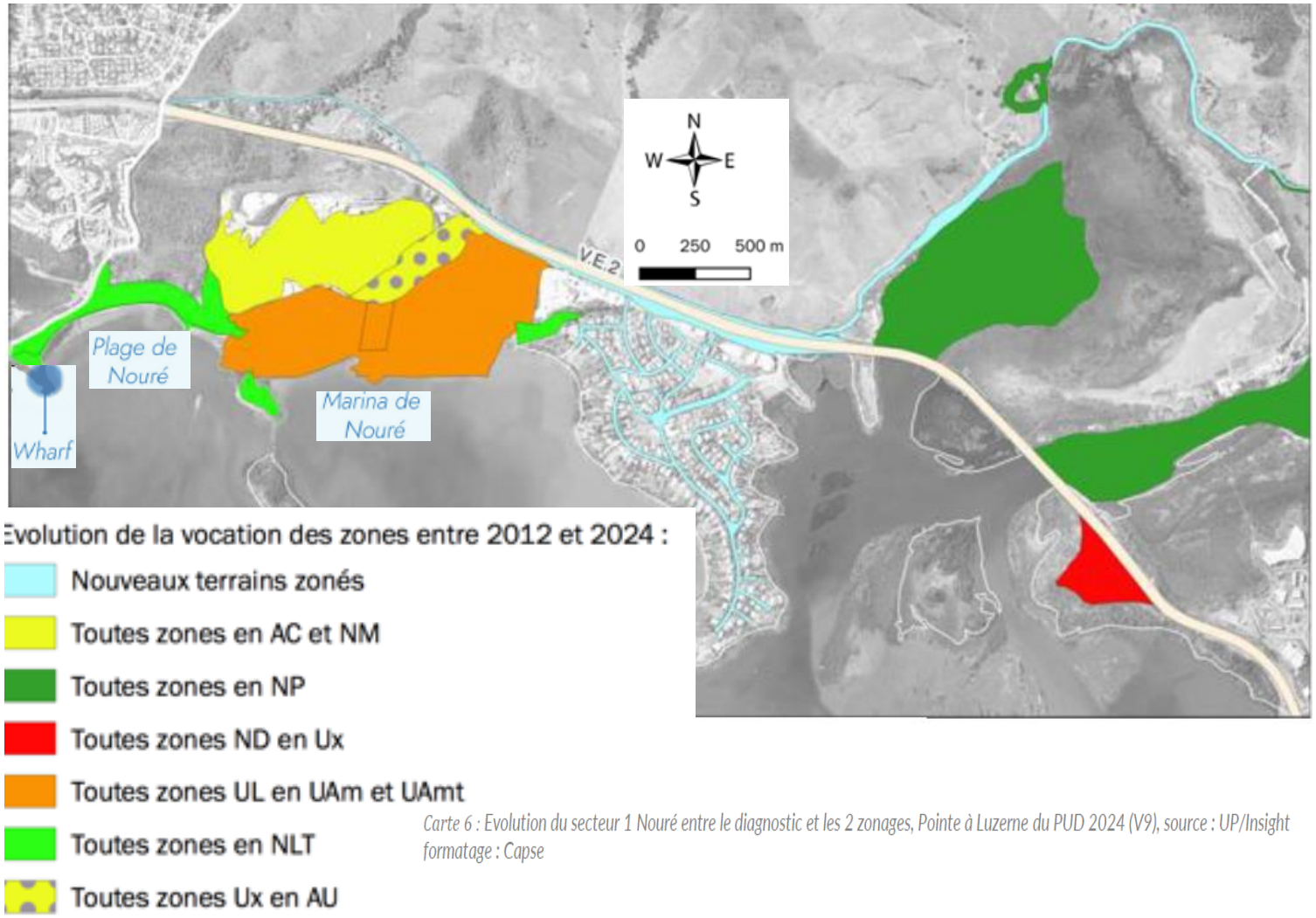

Carte 6 : Evolution du secteur 1 Nouré entre le diagnostic et les 2 zonages, Pointe à Luzerne du PUD 2024 (V9), source : UP/Insight formatage : Capse

Phase 3

Evaluation des impacts finaux avec les mesures ERC (règlement, zonage, OAP, CRAUPE, servitudes)

Evolutions zonage et artificialisation
Mesures ERC et indicateurs SMART

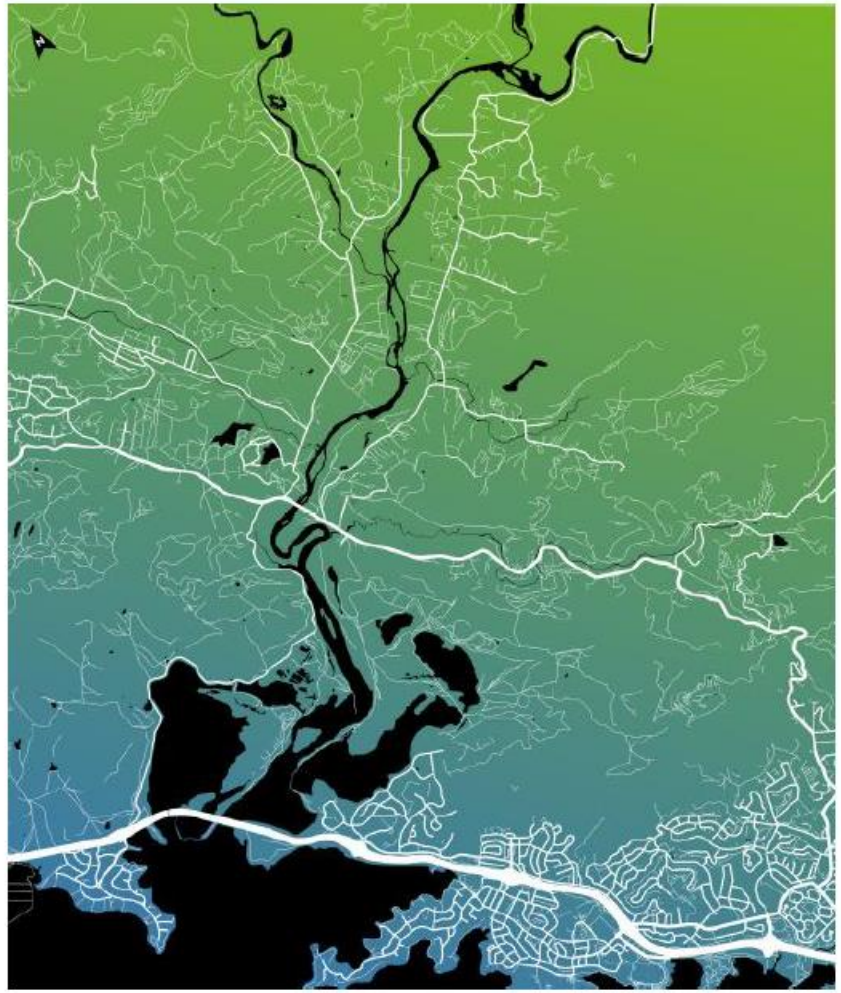

DUMBEA
Plan d'urbanisme Directeur

PIECE 2 : RAPPORT SUR LES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES

RIE : Principales évolutions environnementales

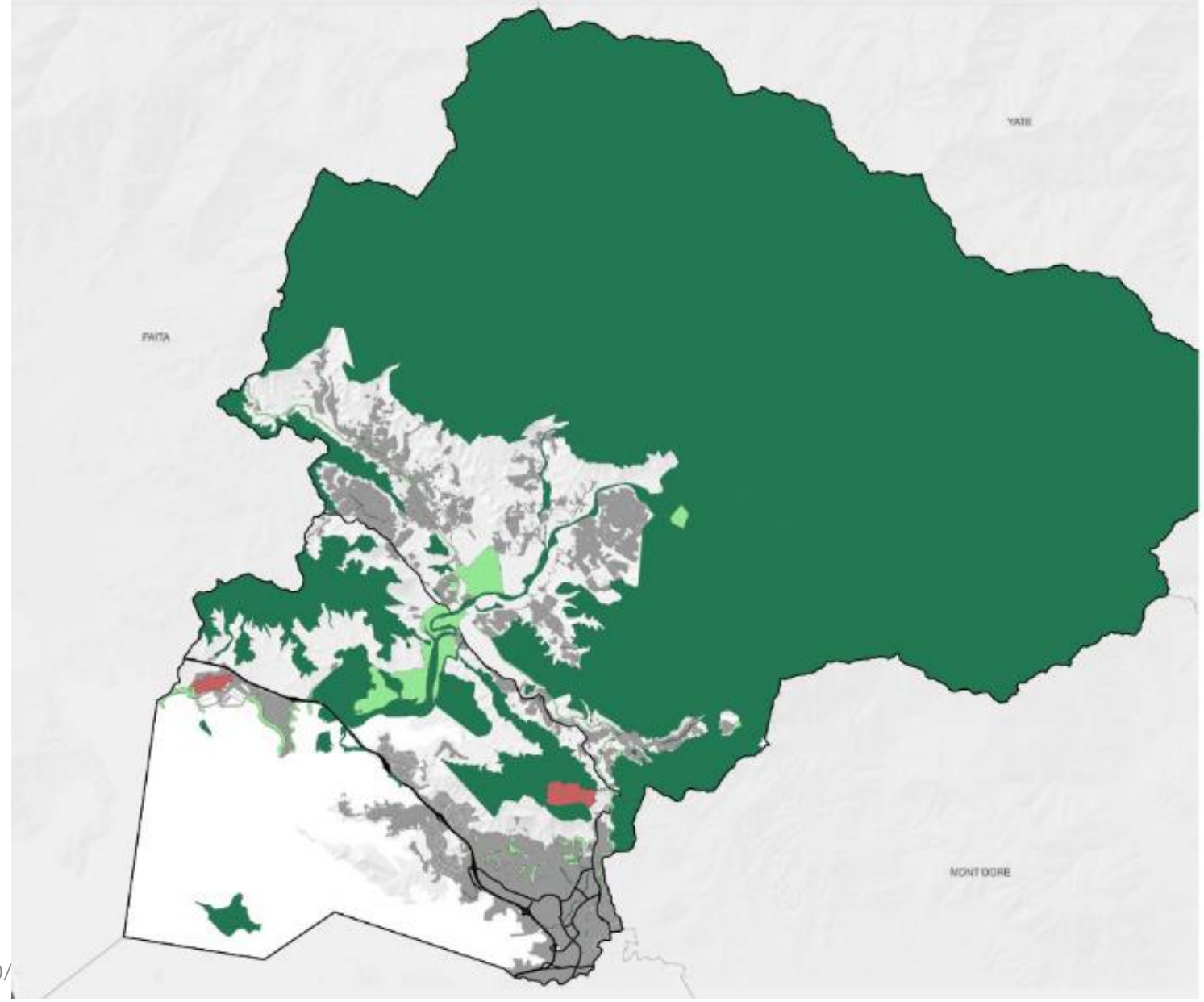

Évolutions environnement

» Régularisation des zones de carrière en zone NM

» Adaptation des normes de stationnement et des espaces libres

» Passage du COS à l'emprise au sol en zone résidentielles

» Renforcement de la gestion des eaux pluviales à la parcelle

- NP
- NLT
- NM

RIE : Principales évolutions environnementales

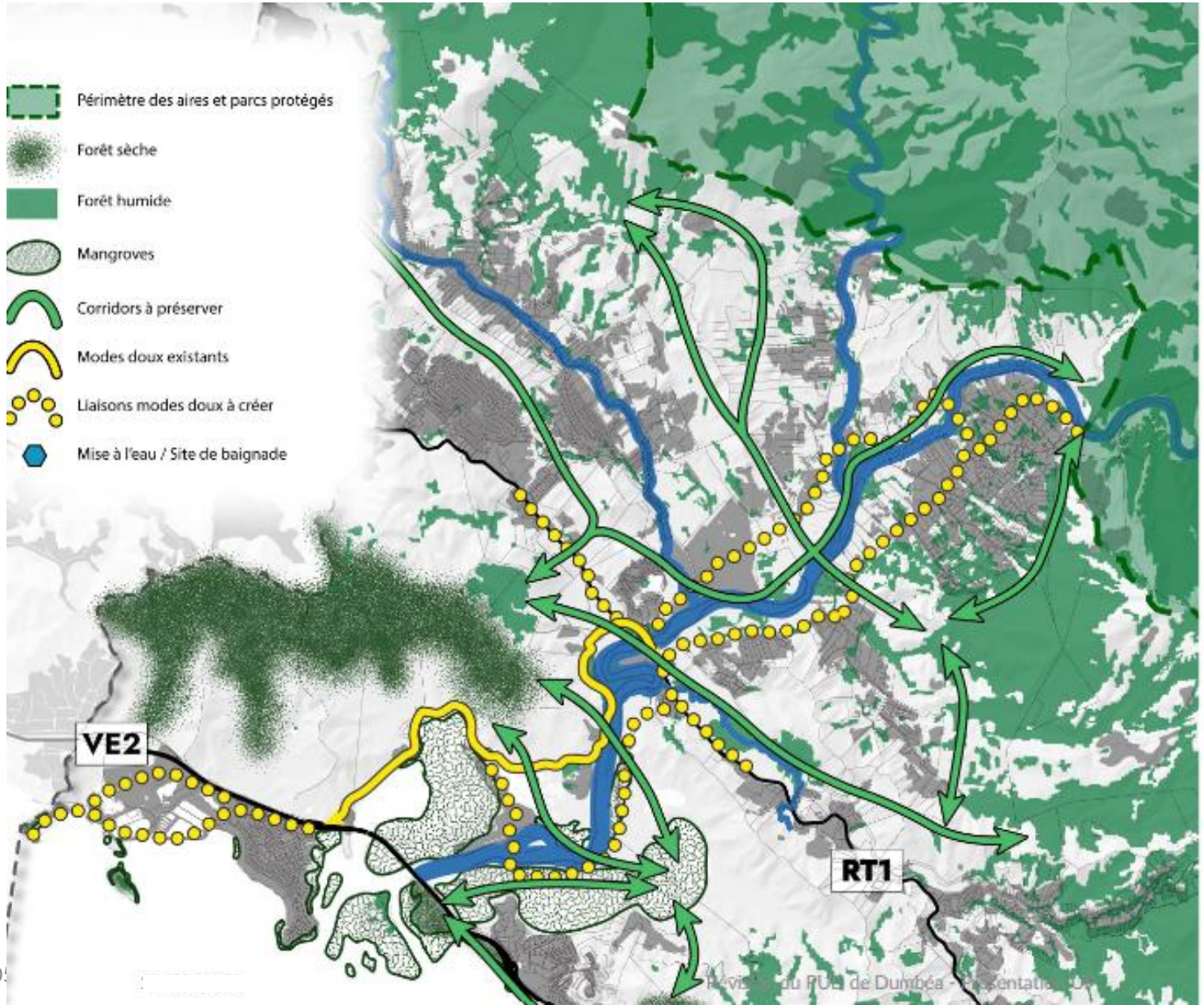

OAP « Trame Verte et Bleue »

» Prise en compte de corridors écologiques

» Préservation de la ressource en eau

» Principe de maillage des modes doux

RIE : Evolutions surfaciques du zonage

Zonage

+220 ha +13%	Zones urbaines
-93 ha -45%	Zones à urbaniser
+344 ha +2%	Zones naturelles
- 100ha -5%	Zones agricoles
Aucun changement	Zones de terres coutumières « TC »

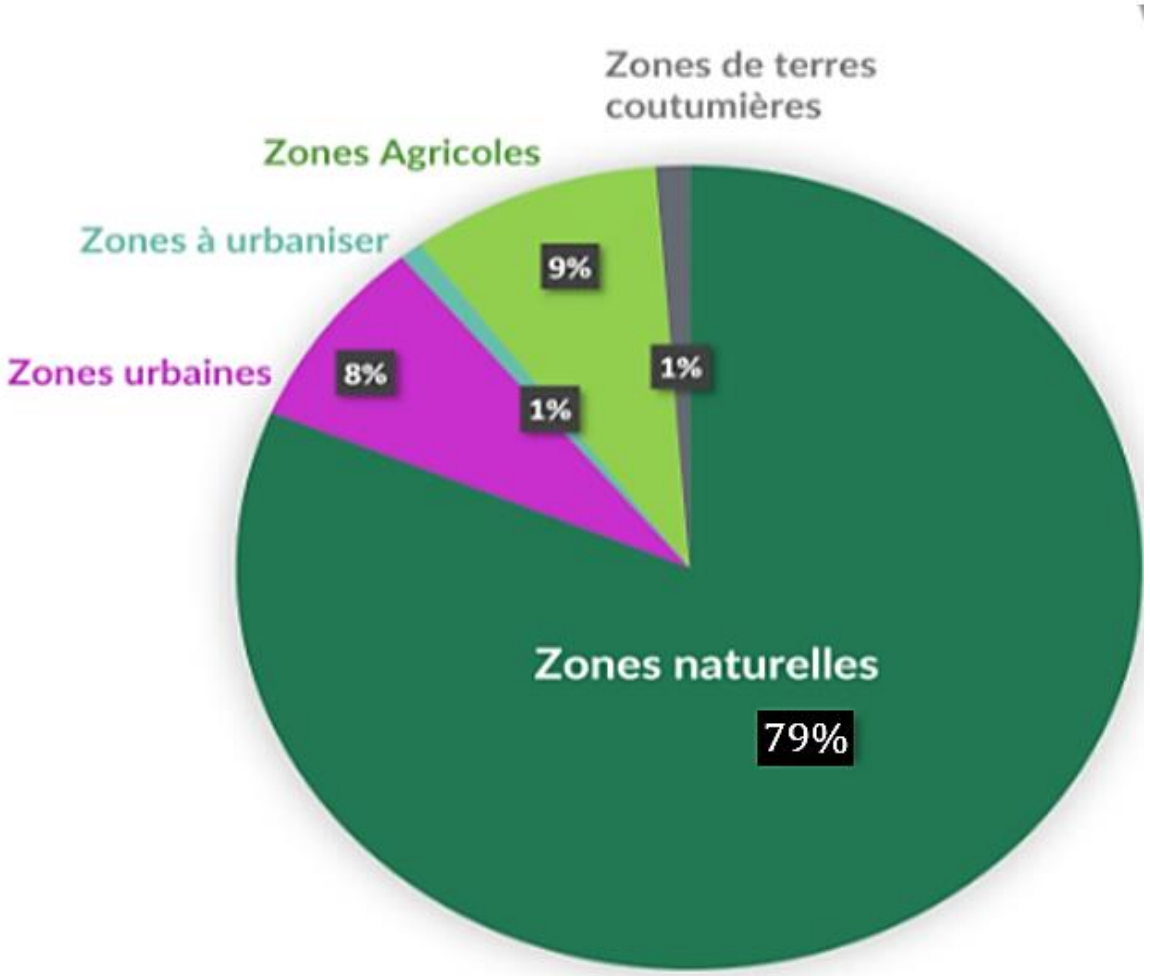

RIE : Evolutions du zonage et de l'artificialisation (ZAN)

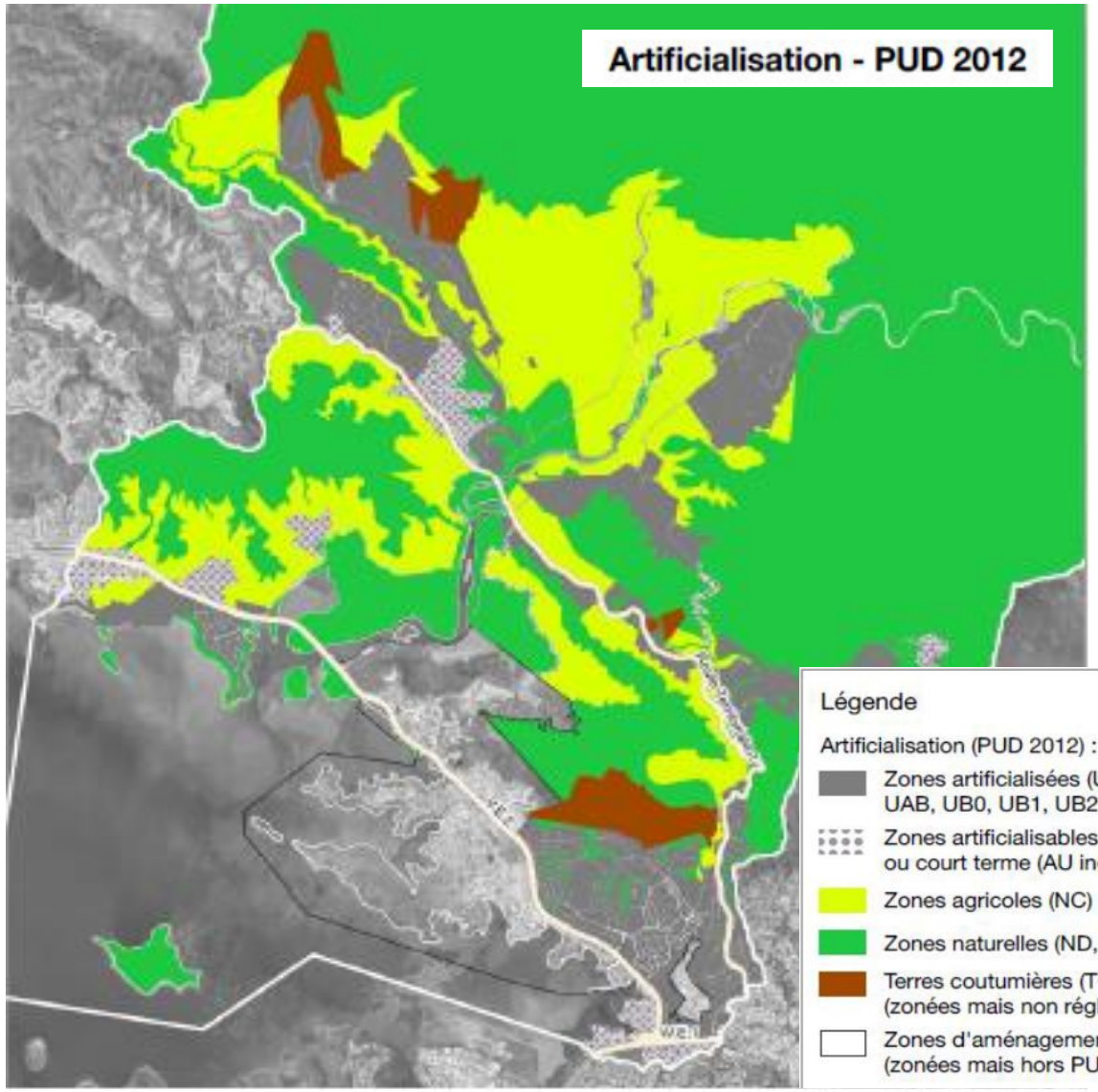

Légende

Artificialisation (PUD 2012) :

- Zones artificialisées (UR, UE, UL, UA, UAE, UAB, UB0, UB1, UB2, UB3, UBK)
- Zones artificialisables à long (AU stricte) ou court terme (AU indicé)
- Zones agricoles (NC)
- Zones naturelles (ND, NL)
- Terres coutumières (TC) (zonées mais non réglementées)
- Zones d'aménagement concerté - ZAC (UZ) (zonées mais hors PUD)

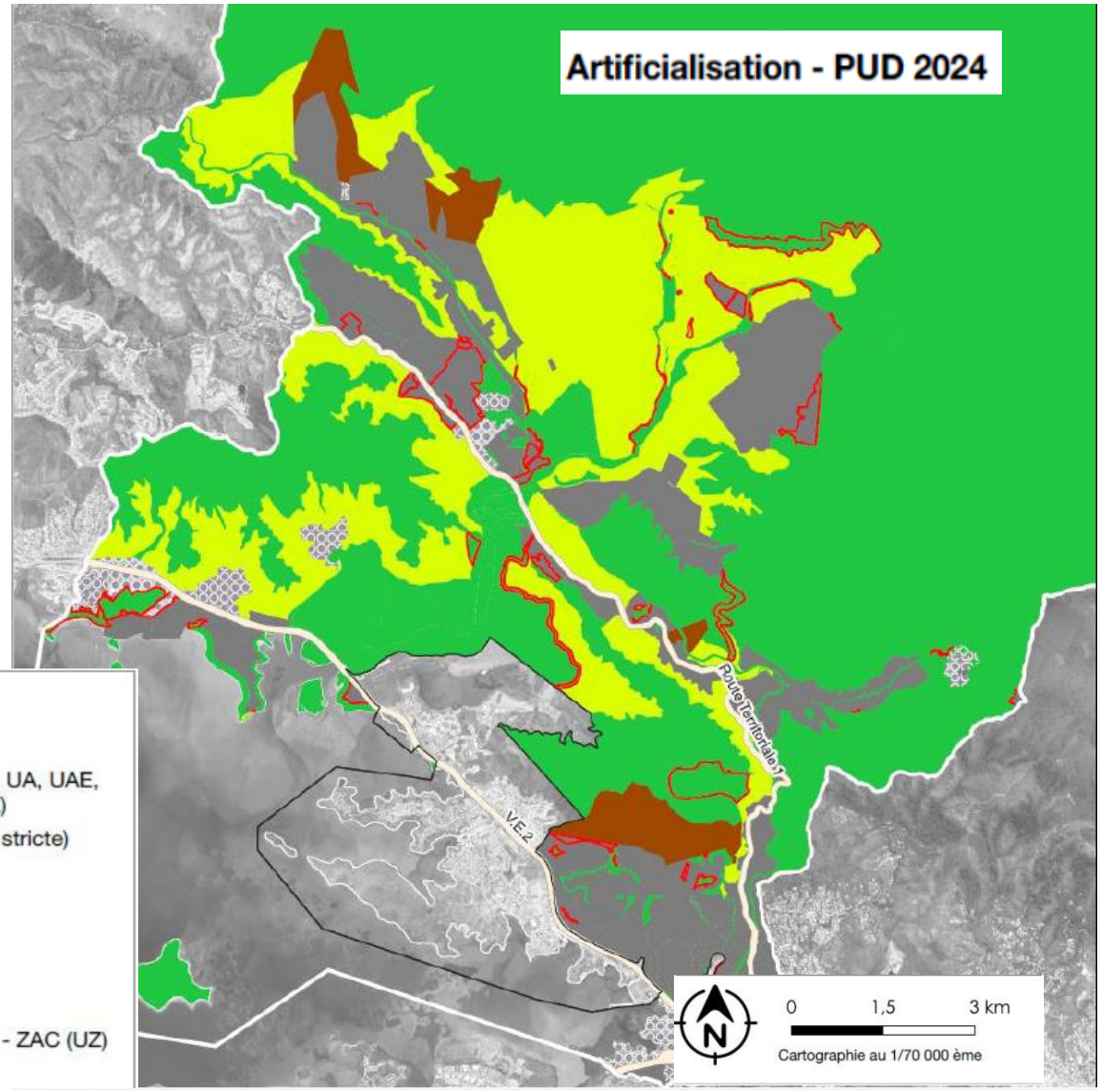

RIE : Evolutions surfaciques de la protection des EIP

Mesures d'évitement spécifiques aux EIP en zones naturelles et agricoles

PUD en vigueur depuis 2012			PUD révisé (SIG V9)			Comparaison 2012-2022 (V9)
EIP /maquis		S (ha)	S (ha)	%	Localisation de l'EIP	Incidences (positives, neutres ou négatives)
Zones naturelles	F. Sèche	374	368	62,3%	N - ZONES NATURELLES NP - naturelles protégées Nm - naturelles d'exploitations minières	Négatif -6 ha classés en UL/Nm
	F. Humide	6 779	6 776	99,5%		Neutre -2,5ha classés en NLT
	Mangrove	121	133	35,7%		Positif +13ha
	Maquis	7 596	7 614	97,3%		Positif +21ha
	Total	**14 869**	**14 891**	**95,5%**	**22**	**Positif +22ha en NP**
	F. Sèche	53	53	10,4%	A -ZONES AGRICOLES AC-Agricoles constructibles ANC- non constructibles	Neutre
	F. Humide	7	7	0,1%		Neutre
	Mangrove	9	0	0,0%		Positif +4ha classés en NP
	Maquis	141	123	1,6%		Positif +18ha classés en NP
	Total	**157**	**130**	**0,8%**	**-27**	**Positif -27 ha dont 22 ha en NP**
	F. Sèche	0	1	0,2%	NLT- ZONES naturelles de loisirs et de tourisme	Positif +1,5ha
	F. Humide	2	7	0,1%		Positif +5ha
	Mangrove	30	28	7,6%		Positif -2ha classés en NP
	Maquis	9	9	0,1%		Neutre
	Total	**41**	**46**	**0,3%**	**5**	**Positif +25ha dont 2ha en NP**

RIE : Evolutions surfaciques de la protection des EIP

Mesures d'évitement spécifiques aux EIP en zones urbaines

PUD en vigueur depuis 2012			PUD révisé (SIG V9)			Comparaison 2012-2024 (V9)
EIP /maquis		S (ha)	S (ha)	%	Localisation de l'EIP	Incidences (positives, neutres ou négatives)
Zones urbaines	F. Sèche	86,1	89,6	15,2%	**U -ZONES URBAINES** UA/UB/UE/UAE/UR /UL/UT/UM	Négative +6 ha classés en UL
	F. Humide	12,7	9,7	0,1%		Positif +3ha classé en NLT
	Mangrove	220	219	58,6%		Neutre et localisé dans ZAC
	Maquis	27,5	27,5	0,4%		Neutre
	Total	**346**	**346**			**Neutre par rapport à 2012**
	F. Sèche	1,2	1,2	0,2%	**AU -ZONES A URBANISER** AU Strictes AU indicées	Neutre
	F. Humide	9,1	8,7	0,1%		Positif +0,5ha classés en NLT
	Mangrove	1,4	1,1	0,3%		Positif +0,3ha classés en NP
	Maquis	5,2	5,2	0,1%		Neutre
	Total	**17**	**16**			**Positif -0,5ha en zones AU**
	F. Sèche Maquis	119	120		**TC- TERRES COUTUMIERES**	Neutre

RIE : Prise en compte des corridors écologiques dans l'OAP

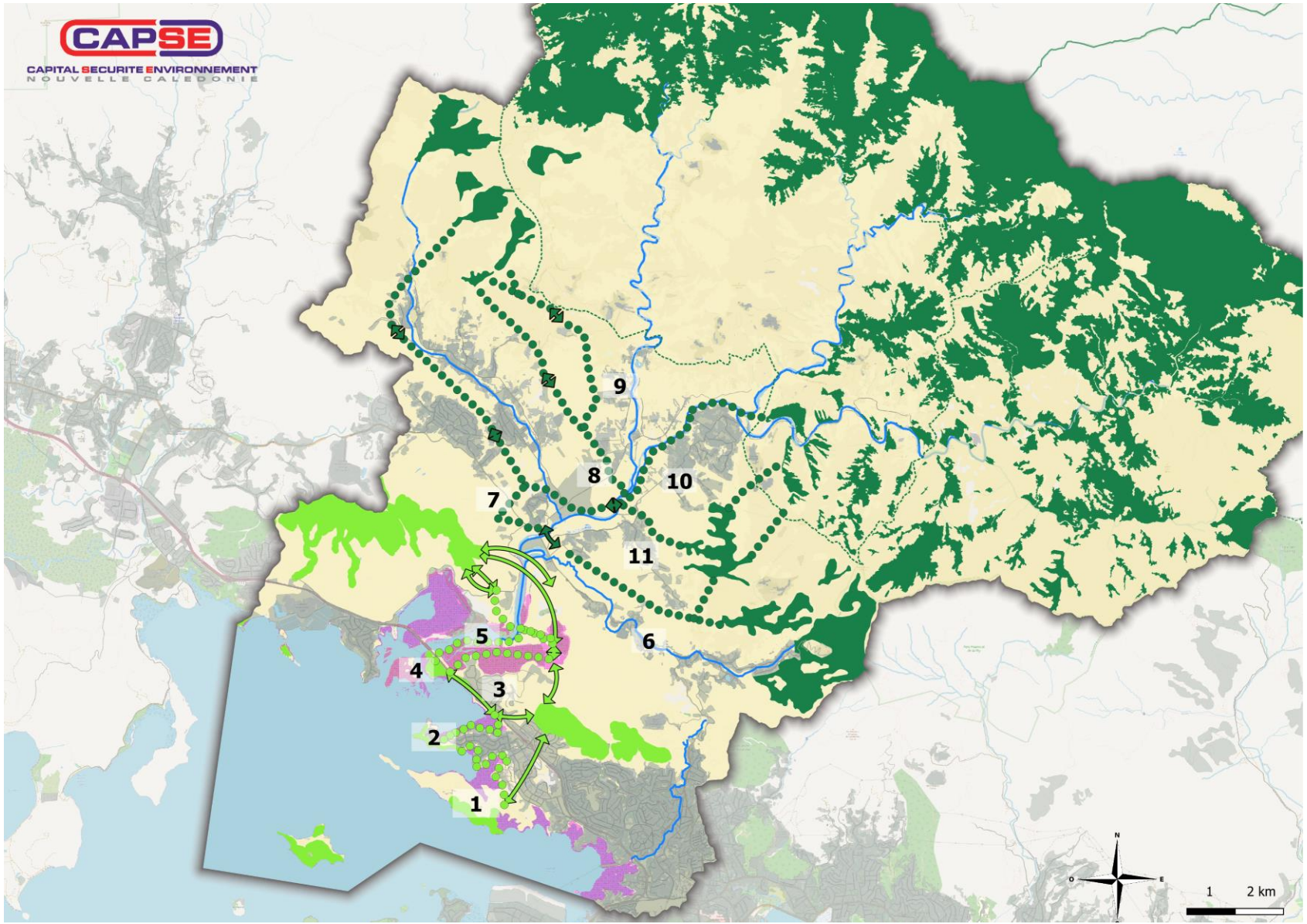

Légende :

- Limite administrative
- Tissu urbain et zones anthropisées
- Réseau hydrographique

Milieux naturels

Aires protégées PS

- Parc - RN - RNI

Réservoirs de biodiversité

- Foret humide
- Foret seche
- Mangrove

Matrice écologique

- Formation arboré et maquis
- N° Règles générales et particulières (PUD - OAP)

Connectivités

- Corridors écologiques continus à préserver - Forêt sèche
- Corridors fonctionnels (modélisé DDDT) - Forêt sèche
- Corridors écologiques continus à préserver - Forêt humide
- Corridors fonctionnels (modélisé DDDT) - Forêt humide

Méthodologie et bilan des mesures ERC des documents du PUD

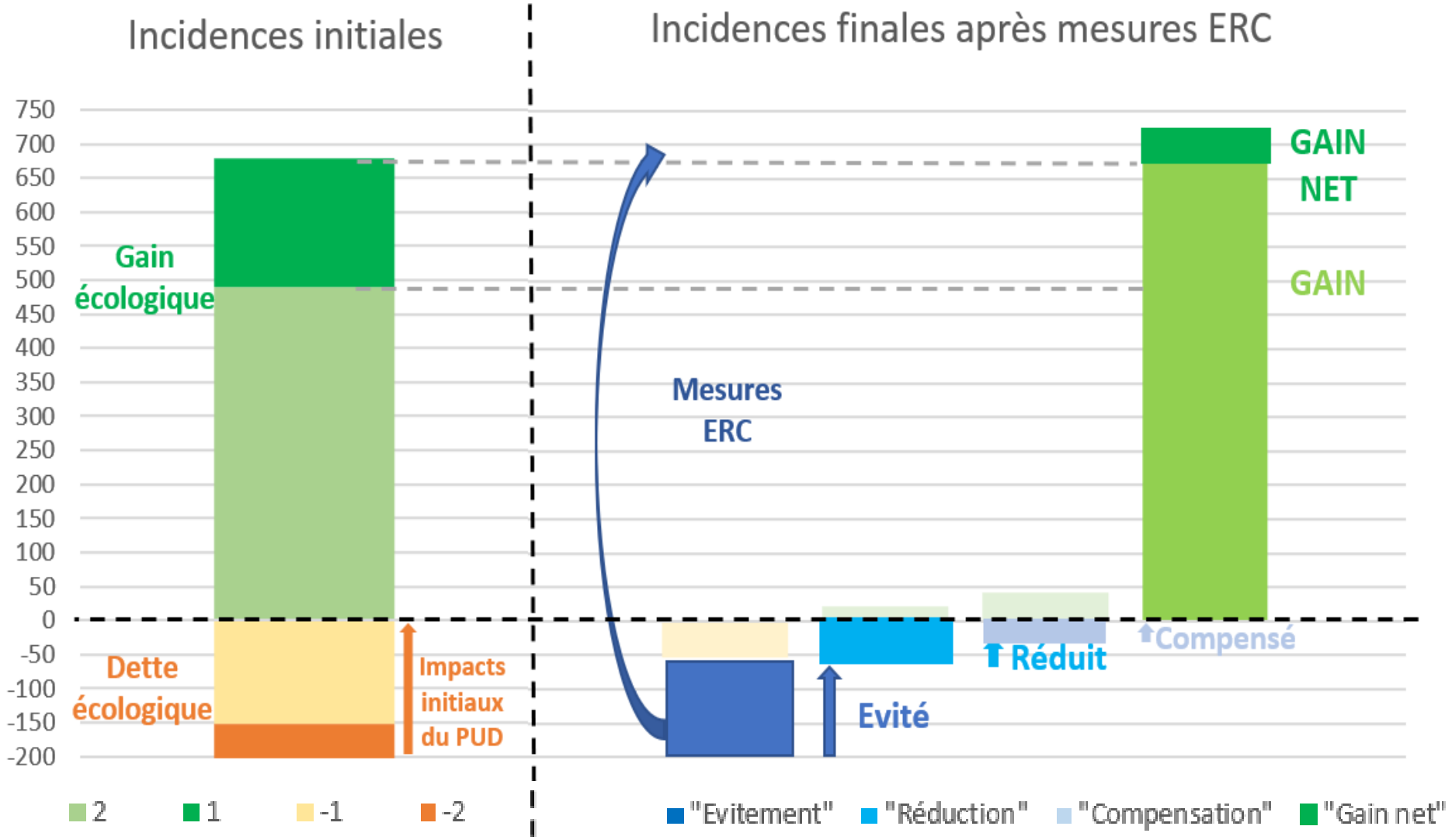

Cotation mesures ERC

Mesure d'évitement :
E = 1

Mesure de réduction :
R = 0,5

Mesure d'évitement :
C = 0,25

RIE : MESURES ERC DU THEME A

Milieux naturels, paysages et biodiversité

» La dette initiale (-44,5) est annulée par les mesures ERC.
» Le gain écologique net est de 7,25
» Le gain cumulé avec les incidences positives initiales est de 169,25 ce qui est très vertueux

INCIDENCE	MESURES D'EVITEMENT, REDUCTION ET COMPENSATION
1 : Mutation de certains territoires à proximité d'aires protégées (AP) et d'écosystèmes d'intérêt patrimoniaux (EIP) encadrés par le code de l'environnement	Effet : transfert de 6ha de forêts sèches d'une zone naturelle protégée (NP) vers une zone urbaine de loisirs (UL) E : Zonage > 96,5% des écosystèmes d'intérêt patrimoniaux et 100% des aires protégées sont en zones naturelles dont 95,5% en zone naturelle protégée (NP). En détail, ~62,3% des forêts sèches et 35,7% des mangroves (hors ZAC) ainsi que 99,5% des forêts humides sont classées en zone naturelle protégée (NP) où l'occupation des sols est limitée. Règlement : *« Les constructions, voies d'accès et aires de stationnement doivent être implantées de manière à préserver les arbres et les ensembles végétaux existants »* R : Règlement : *« Une superficie minimale de ces espaces aménagés en espaces verts est imposée de manière spécifique par les articles 13 de chacune des zones »* C : Règlement : *« Les arbres et les ensembles végétaux existants doivent être remplacés, le cas échéant, et a minima, par des sujets compatibles avec le code de l'environnement, en quantité et de qualité équivalentes »*

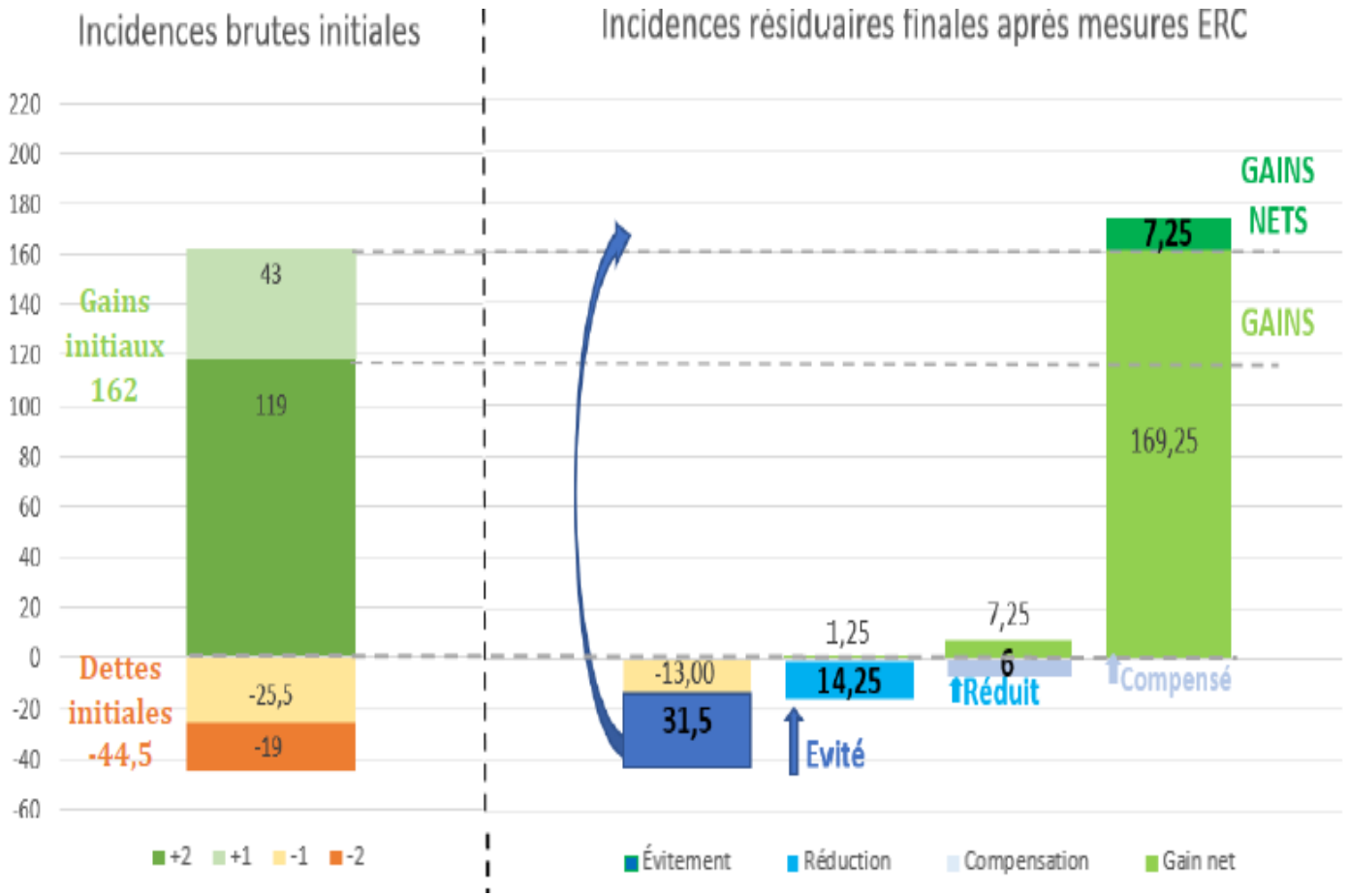

RIE : Indicateurs SMART

20 indicateurs de suivi par la commune des impacts de la révision du PUD

Thème environ-nemental	N°	Indicateurs SMART
A : Milieux naturels, paysages, biodiversité	1	Evolution de l'occupation règlementaire des sols sur les secteurs recensés des EIP et des AP
	2	Evolution de l'occupation règlementaire des sols et de l'artificialisation
	3	Nombre de permis de construire en corrélation avec la démographie
	4	Renforcement de la trame verte et bleue
B : Qualité des milieux et des ressources	5	Gestion de l'assainissement collectif (60%) et individuel (40%)
	6	Suivi de la qualité des eaux (rivière, baie)
	7	Renforcement des réservoirs de biodiversité
	8	Renforcement des espaces de transition cultivés
	9	Réhabilitation des mines orphelines
C : Cadre de vie et conflit d'usage	10	Mutation des carrières et des zones riveraines
	11	Mutation des ICPE et des zones riveraines
	12	Quantité de déchets et outils de gestion
D : Risques naturels et technologiques	13	Evolution de l'artificialisation des sols
	14	Volume de rétention et/ou de stockage des eaux pluviales
	15	Définition des aléas liés au risque de mouvement de terrain et d'éboulement
	16	Définition des aléas liés au risque de montée des eaux et vulnérabilité du littoral
	17	Evolutions et causes des départs de feu
E : Climat et mobilité	18	Recensement des installations de stationnements dédiés aux mobilités actives
	19	Recensement des bâtiments et des installations solaires performants
	20	Evolution de la consommation en eau potable

Concertation

dédiées à l'environnement

» Séminaires, présentations aux élus, à la commission d'urbanisme, ….

» **1 atelier sur la TVB** avec les administrations et associations

» 5 réunions publiques

dont 1 dédiée à l'environnement

» Des articles didactiques

» Une exposition pour tous

» Suivi des avis tout au long du projet et bilan de la concertation

Concertation : intégration des propositions atelier TVB

Concertation sur la Trame Verte et Bleue avec les parties prenantes

QUI	PROPOSITIONS	ZONES	DESCRIPTIF	PUD	OAP	PG	Autre
	règle 1 bis		Créer des accès et cheminements doux respectueux (chemin piéton, ponton) perméables dans toutes les zones NP + corridors de l'OAP (types à détailler dans le CRAUP?)	X			X
WWF/UP	règle 2	AC/ANC/NP	Délimiter la zone de pâturage afin de déterminer des zones qui ne seront pas impactées par les ruminants (clôtures ?)= Préserver la zone NP en créant des espaces tampons	X		X	
UP/CAPSE			Cette prairie étant en ZI aléa très fort, elle est cadrée par une zone naturelle protégée (NP) sur la partie inondable et en zone agricole sur le reste. La délimitation de la zone NP sera calée pour intégrer les corridors.	X			
WWF	règle 3	Toutes zones OAP	Zone AC : Permettre ou favoriser les projets de reboisement type sylviculture QE.	X		X	
	règle 3bis		Renforcer les plantations sur les espaces relais, leurs lisières, les talus et les clotûres	X	X		
DDDT/DUMBEA	règle 4		Définir des % de végétalisation par parcelle ou par secteur pour limiter l'imperméabilisation notamment dans les secteurs denses.	X	X		
	règle 5	Aménagée AU/UB/UR	Flécher des essences adaptées aux différents réservoirs qu'il serait souhaitable de relier en informant et sensibilisant les acquéreurs et interdire la plantation d'espèces envahissantes. OAP: Différencier FS/FH	X	X		
DUMBEA	règle 7		Interdire pour tout aménagement, la canalisation des talwegs et favoriser l'écoulement naturel des eaux de ruissellement en prenant en compte la topographie, le relief et l'hydrogéologie.	X			
	règle 10		Favoriser les constructions sur pilotis notamment en ZI.	X			
	règle 11		Protéger la ripisylve. C'est un enjeu majeur sur le secteur. Cela aura en effet des impacts positifs sur la trame verte et bleue (ombrage, fraîcheur, réservoirs)	X	X		
	règle 17		Zones rurales et agricoles : enjeu d'amélioration des pratiques avec notamment la mise en place de haies végétales	X	X		
WWF	règle 18		Travailler également sur la densité arbustive et des usages suivant ces types d'espaces. Définir des actions de végétalisation adaptées par secteur en anticipant au maximum le risque lié aux incendies (cf. Plan prévention feux de forêt)			X	

Merci de votre attention

Questions ?